

Compte-rendu du conseil communautaire DU 07 mars 2022

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MM. Yannick DUFOURLORIOLLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : MM. Gilbert PLAGNES et Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante) - Commune de LACOMBE : M. Sylvain GAUDRIOT (suppléant)
- Commune de LAPRADE : M. Sébastien ROLAND (suppléant)
- Commune de LA TOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. Dominique AUDARD (suppléant)
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE (suppléant)
- Commune de SAINT DENIS : M. Michael LAURENT et Mme. Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. MarieHélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Luciano STELLA et Damien CONSTANS

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXACCABARDES), MM. Jérôme SOUVERAIN et Robin DEGIRONDE (FRAISSECABARDES), MM. Marc MAHOUX et Nicolas LASSALLE (LABASTIDEEsparbaïrenque), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procurations : MM. Jean-Pierre BOUISSET et Laurent RIVES (CUXACCABARDES) à M. Paul GRIFFE, MM. Marc PALAU (SAISSAC) et Max BRAIL (LASTOURS) à M. Eric BETEILLE, M. Patrick FOLCH (SAINT DENIS) à Mme. Chantal CONSTANSA

Secrétaire : M. Sylvain GAUDRIOT

Monsieur Le Président ouvre la séance en revenant sur le contexte très difficile lié à la guerre en Ukraine. Un travail piloté par le Département et la Région a réuni de façon solidaire toutes les inter-communalités de l'Aude.

Il rappelle qu'un recensement des logements disponibles pour un accueil de réfugiés est en cours et en appelle à la solidarité.

Le Président informe qu'il y a 33 votants dont 5 procurations.

Monsieur Sylvain Gaudriot est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES / PERSONNEL

- Produits attendus taxe GEMAPI 2022

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI par délégation aux syndicats mixtes Aude Centre et Fresquel depuis le 1^{er} janvier 2018.

Vu les sommes des cotisations dues aux syndicats au titre de l'année 2022 :

Syndicat mixte Aude centre : 54 341.08€ contre 52 944.41 € en 2021

Syndicat mixte Fresquel : 24 274.04€ contre 22 723.56€ en 2021

Syndicat mixte Bassin de l'Agout : 229.20€ contre 230.61€ en 2021

Soit un TOTAL de : 78 844.32 contre 75 898.58 € en 2021

Monsieur Le Président propose de fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations tel que présenté et pour un total de 78 844.32€.

Vote à l'unanimité.

- Adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Le Président rappelle que la surveillance médicale des agents de l'intercommunalité est assurée depuis plusieurs années par le service de Médecine du Centre de Gestion de l'Aude. La convention d'adhésion à ce service arrivant à son terme, il propose de la renouveler.

Il précise que la participation financière annuelle est de 0.45 % de la masse salariale de l'année N-1 (assiette de cotisation du CDG), pour l'ensemble de ses agents quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé).

Le Président propose de renouveler (pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022) la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- et la prévention des risques professionnels,

Vote à l'unanimité.

ECOLES / ALAE

- Création de poste contrat PEC

Le Président rappelle que le dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC) s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle durable. La CDC faisant partie du secteur non-marchand peut prétendre à conclure ce type de contrat.

La durée du contrat est de 9 mois (reconduction possible) avec une durée hebdomadaire minimale de 20H. L'employeur perçoit une aide de 80 % du SMIC brut et pour une quotité horaire hebdomadaire comprise entre 20 et 30 heures. Le PEC ouvre droit également à une exonération de certaines cotisations patronales.

Aussi, au vu des besoins de l'intercommunalité sur le service enfance jeunesse suite à la démission d'un agent d'animation, le Président propose de lancer un recrutement sous contrat aidé dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'Animation Service écoles ALAE et ALSH
- Durée du contrat : 9 mois à compter du 11 avril 2022 (renouvellement possible)
- Durée hebdomadaire annualisée de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

Vote à l'unanimité.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- Demande de subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet REAAP

Dans le cadre d'un appel à projet REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), il est possible d'obtenir des financements de la CAF, de la MSA et du conseil départemental pour l'organisation d'une « Journée parentalité ».

Programme :

- mercredi 6 juillet pour toutes les familles du territoire et enfants de 0 à 17 ans
- deux sites Salsigne et Saissac avec :

Matin SAISSAC :

9H30-10H	Accueil familles autour d'un café
10h-11h30	2 Conférences débat : - Devenir parents - Parents ados école (en lien avec la maison des adolescents de Carcassonne)
	3 ateliers parents/enfants au choix : - Balade contée (Albisetti) - Massage bébé (sage femme) - Atelier Cupcakes (7 ^{ème} péché)

Après-midi SALSIGNE :

14h30-16h	2 Conférences débat : - Thème petite enfance (C. Lagarde) - Thème ados à préciser (C. Bonin)
	3 ateliers parents/enfants au choix : - Balade contée (Albisetti) - Atelier poterie (D. Thomas) - Atelier musique (N. Boudes)
16H15-17H30	Goûter partagé

Plan de financement proposé :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Prestations de services	2 080,00€	CAF AUDE	1 523,00 €
Achats matières et fournitures (alimentaire)	97,00€	MSA AUDE	300,00 €
Communication	606,00€	CD AUDE	400,00 €
		CDC	560,00 €
TOTAL	2 783,00€	TOTAL	2 783,00€

Le président propose de l'autoriser à déposer le dossier de demande de financement tel que proposé.

Vote à l'unanimité.

- Demande de subvention auprès de la CAF11 appel à projet 100% gagnants

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a la possibilité de répondre à l'appel à projet 100% gagnants de la CAF et que les années passées une subvention de 3 000 € a pu être obtenue pour une mise en œuvre sur l'Accueil de Loisirs intercommunal (ALSH). Il s'agit d'un appel à projet à destination des jeunes des 12 à 25 ans concernant des projets « citoyens », porté par les jeunes, contribuant au développement local par l'implication, l'échange, le respect de chacun et favorisant le vivre ensemble et le respect de la différence.

Monsieur le Président présente le projet proposé par l'équipe encadrante. La thématique choisie cette année par les jeunes est « Cette année, j'ose ! Je veux qu'on m'entende et me voit autrement sur les réseaux. » Ce sera un projet fil rouge sur l'année avec des activités en lien avec la musique, la vidéo, la radio, l'expression des jeunes. Le séjour aura lieu pendant les vacances scolaires d'été du 2 au 4 août (3 jours/2 nuits au Picou à Saissac site naturel, séjour sous tentes, avec possibilité d'activités partagées avec les jeunes de la ville de Narbonne).

L'effectif est limité à 16 jeunes de 12 à 17 ans du territoire (ou hors CDC sous réserve des places disponibles). Les jeunes sont acteurs du projet, ils pourront faire le choix des activités (enveloppe annuelle de 970€), organiser des repas... en fonction d'un budget alloué et prépareront le séjour durant les vacances d'hiver et de printemps. Le bilan et la restitution se feront sur les vacances de Toussaint.

Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH pour les 3-13 ans (repas, collation, goûter compris) sauf pour les journées avec nuitées où il sera compté 10heures/jour.

			A titre indicatif tarif semaine	
			ALSH printemps	ALSH été
			25 au 29/04	du 1er au 5 août
Quotient familial (QF)	A titre indicatif tarif journalier		9h/jour	10h/jour
	Tarif à l'heure	de 8h30 à 17h30 (9h)		
T1 0 à 500	0,75	6,75	33,75	37,50
T2 501 à 700	0,90	8,10	40,50	45,00
T3 701 à 900	1,05	9,45	47,25	52,50
T4 901 à 1200	1,20	10,80	54,00	60,00
T5 de 1200	1,50	13,50	67,50	75,00

La MSA peut octroyer une aide supplémentaire pouvant aller jusqu'à 6,60€/jour

Les accueils de 7h30 à 8h30 et/ou de 17h30 à 18h30 sont à régler en plus (toute heure commencée est due)

Monsieur le Président présente le coût du projet (hors charges de personnel) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achats	1 957.20 €	Participations familles	2 885.40 €
Intervenants extérieurs (hébergement, transport, activités)	6 465.60 €	CAF de l'Aude (100% gagnants)	3 000,00 €
Carburant	500,00 €	CAF de l'Aude (PSO)	1 534 €
Communication	498 €	Fonds Propres	2 001.40 €
Total	9 420 €	Total	9 420€

Et propose de solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Aude.

Vote à l'unanimité.

- Création de postes ALSH Printemps

Le Président indique qu'en raison de l'accueil de loisirs organisé pendant les vacances d'avril 2022 (du 25 au 29), il y a lieu, de créer les emplois non permanents (pour accroissement saisonnier d'activité), à temps non complet, suivants :

Fonction	Grade	Période contrat	Durée globale
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	22/04 au 06/05	52 h
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	22/04 au 29/04	20h
Animateur 6-13	Adjoint d'animation	22/04 au 06/05	52h
Animateur AESH	Adjoint d'animation	22/04 au 06/05	45h
Agent technique	Adjoint technique	22/04 au 29/04	9h

Vote à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE

- Modification du règlement d'attribution du fonds de solidarité aux communes du territoire

Le Président rappelle que par délibération du 7 juin 2021 et suite aux difficultés financières que pouvaient rencontrer certaines petites communes du territoire qui ne bénéficient pas de recettes fiscales significatives liées aux énergies renouvelables, un fonds de solidarité a été créé.

La commission développement économique a retravaillé le sujet et propose aujourd'hui une modification de ce règlement d'attribution qui se résume ainsi :

Article 2 : des projets subventionnés par d'autres partenaires financiers peuvent être éligibles à condition que la commune ait un taux d'autofinancement d'au moins 20%.

Article 3 : le taux maximal d'intervention de l'intercommunalité pourra atteindre les 50%.

Article 4 : le plafond de 3000€ par commune et par an pourra être dérogé, selon les dossiers.

Article 6 : les dossiers sont à déposer avant le 31/12 de l'année N, la notification de subvention sera adressée à la mi mars N+1. Les factures devront être adressées avant le 01 décembre de l'année N ou dans le mois qui suit la facturation par l'entreprise.

Les autres articles du règlement sont inchangés.

Le Président propose de voter ce nouveau règlement.

Vote à l'unanimité.

- Attribution 2022 d'une aide financière à certaines communes du territoire

Le Président rappelle que par délibération du 07 juin 2021, un règlement d'attribution d'un fonds de solidarité en faveur des communes du territoire disposant de faibles ressources fiscales était créé.

Au vu des dossiers reçus pour l'année 2022 et des sollicitations des communes, ce règlement a été modifié lors de cette séance. Aussi, désormais, le taux maximal d'intervention de l'intercommunalité peut atteindre les 50% dans la limite du respect d'un autofinancement communal minimal de 20% . Le plafond de 3000€ par commune et par an peut être dérogé selon les projets et les financements obtenus.

Pour 2022, quatre ont été reçus :

- Mairie de la Tourette :

Dépenses de 520€ ht pour le débroussaillage de l'Eglise de St Pierre de Vals

- Mairie de Laprade :

Dépenses : 10 869€ ht pour la mise en conformité de l'électricité de l'Eglise

- Mairie de Fournes :

Dépenses : 90 860€ ht pour la création d'un espace associatif mutualisé

- Mairie de Miraval :

Dépenses : 3 252€ ht pour la transformation de l'appartement au dessus de la mairie en bureau

Le Président propose d'attribuer les aides suivantes :

- * commune de la Tourette : 312€
- * commune de Laprade : 5 434.50€
- * commune de Fournes : 3000€ maxi (la commune devra avoir un autofinancement de 20%)
- * commune de Miraval : 1 626€

Point ajourné en raison de nouvelles informations transmises par la mairie de Fournes.

TOURISME / CULTURE / SPORT

- Subvention l'office intercommunal de tourisme de la Montagne Noire (OITMN) 2022

Le Président rappelle que par délibération du 28 Mai 2015, la Communauté de Communes de la Montagne Noire a délégué les missions de service public d'accueil et d'information des touristes et de promotion touristique de l'intercommunalité à l'office intercommunal de tourisme de la Montagne Noire (OITMN). Ce dernier est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique.

Le président précise qu'une subvention annuelle de 10 000€ est versée tous les ans à l'OIT conformément à la convention d'objectif et qu'un complément de subvention de 10 000€ a été décidé en 2020 et reconduit en 2021.

Le Président rappelle qu'en 2021 l'office de tourisme a déposé une demande de subvention auprès du GAL afin de pouvoir bénéficier de fonds européens pour financer un nouveau site internet, la création et l'impression de guides et flyers... pour un budget total de 28 437.70€ ttc.

L'OIT n'ayant pas suffisamment de trésorerie pour avancer ces dépenses, il avait été décidé que :

- la CDC accorde une subvention exceptionnelle de 4 550.03€, versée dès transmission par l'OIT des devis signés,
- la CDC verse une subvention exceptionnelle de 18 200.13€ à l'OIT leur permettant d'engager les dépenses correspondantes (dans l'attente de la subvention émanant du GAL) et que cette aide exceptionnelle constituerait une avance sur la subvention 2022 de l'OIT. Ainsi, en 2022, au lieu de verser 20 000€ de subvention à l'OIT, ne sera versée que 1 799.87€.

Aussi, le Président propose pour l'année 2022 de verser une subvention de 1 799.87€ (20 000€ - 18 200.13€) à l'Office Intercommunal de Tourisme de la Montagne Noire

Vote à l'unanimité.

SOCIAL / CIAS / MFS

- Demande de subvention de fonctionnement France Services 2022.

Monsieur le Président rappelle que la MSAP a obtenu le label 'France Services' depuis le 01 janvier 2021 et à ce titre peut prétendre à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 35 000€ répartis comme suit :

- * aide de 15 000€ relevant du fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT),
- * aide de 15 000€ relevant du fonds inter-opérateurs.
- * aide de 5 000€ auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la convention signée pour la MSAP/France Services.

Monsieur Le Président propose de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Fin de séance à 19h30